

## Fiche Inscription Octobre Rose / Movember – Azur

Mme.  M.

NOM : PRENOM :

Date de naissance : Téléphone :

Adresse :

Je choisis de participer à :

Marche 6 km  Course 6 km  Course 9 km

*Je m'engage formellement à ne rechercher en aucun cas présent et dans l'avenir la responsabilité des organisateurs en cas d'accident ou de maladie qui pourraient avoir un lien avec l'épreuve.*

*Les documents ou photocopies seront conservés par l'organisateur en tant que justificatifs. L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photos et vidéos prises le jour de la course afin de promouvoir l'épreuve.*

Fait à : Le :

Signature :

---

### - 18 ANS : Autorisation parentale :

Je soussigné(e) M/Mme \_\_\_\_\_ autorise mon fils/ma fille \_\_\_\_\_ à participer à la course de l'évènement Octobre Rose / Movember.

Signature :

### - 16 ANS : Course accompagnée d'un adulte :

Je soussigné(e) M/Mme \_\_\_\_\_ accompagne mon fils/ma fille \_\_\_\_\_ pour la course de l'évènement Octobre Rose / Movember.

Signature :

## Règlement Octobre Rose / Movember – Azur

### Article 1 : Organisation

L'Octobre Rose / Movember est une marche et une course organisée par la Mairie d'Azur. L'organisateur peut être contacté à tout moment pour toute demande d'explication ou d'information complémentaire.

### Article 2 : Date, horaires et parcours

L'Octobre Rose / Movember se tiendra le 20 Octobre 2024 à Azur Deux parcours seront proposés, 6 km et 9 km. Les inscriptions se feront à partir de 9h et le départ officiel sera prévu à 10h.

### Article 3 : Condition de participation

La course et la marche n'étant pas chronométrées, toute personne peut y participer, sans certificat médical. Pour les mineurs, une autorisation parentale devra être remplie lors de l'inscription. Pour les moins de seize ans, la personne devra être accompagnée d'un adulte.

### Article 4 : Mode d'inscription

Les inscriptions se font soit par téléphone au 0558737125, soit directement sur place.

L'inscription n'est validée qu'après paiement du droit d'inscription de 1€/km.

Tout participant devra porter un bracelet lors du départ officiel. Si ce n'est pas le cas, le participant sera mis hors course ou reconnu responsable de tout dommage causé ou subi si un accident survient durant l'épreuve.

En cas de non-participation à l'épreuve pour quelque motif que ce soit, le coureur inscrit ne peut prétendre à aucun remboursement des frais engagés.

### Article 5 : Sécurité

L'organisateur déploiera un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) afin de garantir la sécurité et l'assistance médicale des coureurs. Des signaleurs seront également présents sur les routes.

Les blessés ou malades seront pris en charge par l'équipe de secouristes dotés du matériel roulant et médical nécessaire. Toutefois, chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

### Article 6 : Assurance, responsabilité et comportement

Les organisateurs ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile auprès de SMACL Assurances pour couvrir la compétition.

Les concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'organisateur de l'évènement en cas de dommages ou de séquelles consécutives à la course.

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel.

Tout coureur reconnu coupable d'abandon de matériel ou de déchets hors des zones de propreté prévues entraînera la disqualification du contrevenant.

### Article 7 : Annulation

Si en cas de force majeure (aléas climatiques...) ou pour toute raison indépendante de la volonté, la manifestation doit être annulée, les frais d'inscription sont restitués à chaque participant, mais aucune indemnité ne pourra être versée. Alternativement, l'organisateur se réserve le droit de programmer la manifestation à une date ultérieure.

### Article 8 : Droit à l'image

En participant à l'épreuve, chaque coureur donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.